

CIRCULAIRE N° 100

Le Directeur des Douanes de la République de Côte d'Ivoire à ABIDJAN a le regret de porter à la connaissance de tous les agents des Douanes, le décès de M. KOUAKOU DIABIIA, Adjudant des Douanes, en service au poste des Douanes de TRANSUA (S/P. de Tanda).

Conformément à la tradition, il est demandé à tous les agents de souscrire une cotisation individuelle de 500 Francs pour venir en aide à la famille éplorée et compte sur le bon sens de solidarité et de générosité de tout le monde.

Les fonds de l'Intérieur seront adressés à M. le Chef de Bureau de la Solde et ceux d'Abidjan seront versés entre les mains des personnes ci-dessous désignées :

Direction des Douanes : Chef de personnel
Bureau d'Abidjan : Chef de section
Visite et entrepôt : Chef de visite
Contrôle postal : Chef de contrôle Postal
Brigade du nouveau port : Chef de Brigade terrestre
Brigade de l'ancien port : Chef de Brigade Ancien port
Aéroport : Chef Bureau de l'aéroport
Vridi : Chef Bureau des Douanes de Vridi

NOTA : a) Pour tous les agents du service actif servant à ABIDJAN, les fonds seront recueillis par le Chef de la Brigade Terrestre des Douanes du Nouveau Port

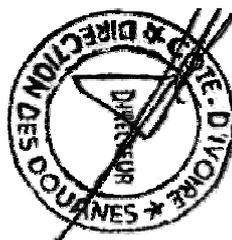
b) Tous les fonds recueillis seront versés à la Direction des Douanes à ABIDJAN (Bureau de Solde).

AMPLIATION

Dirdouanes.....2
Chef de section.....1
" Visite.....1
" Contrôle Postal.....1
" Brigade T.....1
" " Ancien Port.....1
" Bureau Aéroport1

ABIDJAN, le 23 Février 1971

LE DIRECTEUR DES DOUANES



M.K.ANGOUA

” ” Vridi.....1